

PRÉPARATIFS POUR L'ÉVACUATION

Préparer les objets suivants dans un sac à dos selon les indications des autorités:



Chaussures robustes



Argent liquide



Eau en bouteille
petites provisions



Vêtements
appropriés
et de rechange



Lampe de poche
piles de rechange



Radio portable
piles de rechange



Nécessaire
pour l'hygiène
personnelle



Médicaments
personnels





Papiers d'identité
et autres documents
importants

1. Trouver une solution pour les animaux
2. Fermer portes et fenêtres
3. Couper le courant et le chauffage
4. Mettre les objets de valeur en sécurité
5. Informer les voisins et la famille

AFFICHE - PLAN ALARME EAU

VOIES D'ÉVACUATION ET POINTS DE RASSEMBLEMENT





Repubblica e Cantone Ticino
 Sezione del militare e della
 protezione della popolazione
 Servizio protezione civile

ALARME EAU

Commune - Localité


Douze sons graves continus en séquences de 20 secondes
et à intervalles de 10 secondes, pour une durée totale de 6 minutes






20 sec
 10 sec
 20 sec
 10 sec
 20 sec
 10 sec
 20 sec


En cas d'**Alarme Eau**, toutes les personnes se trouvant à l'intérieur d'un bâtiment doivent le **quitter immédiatement** et se rendre dans la zone:


POINT DE RASSEMBLEMENT

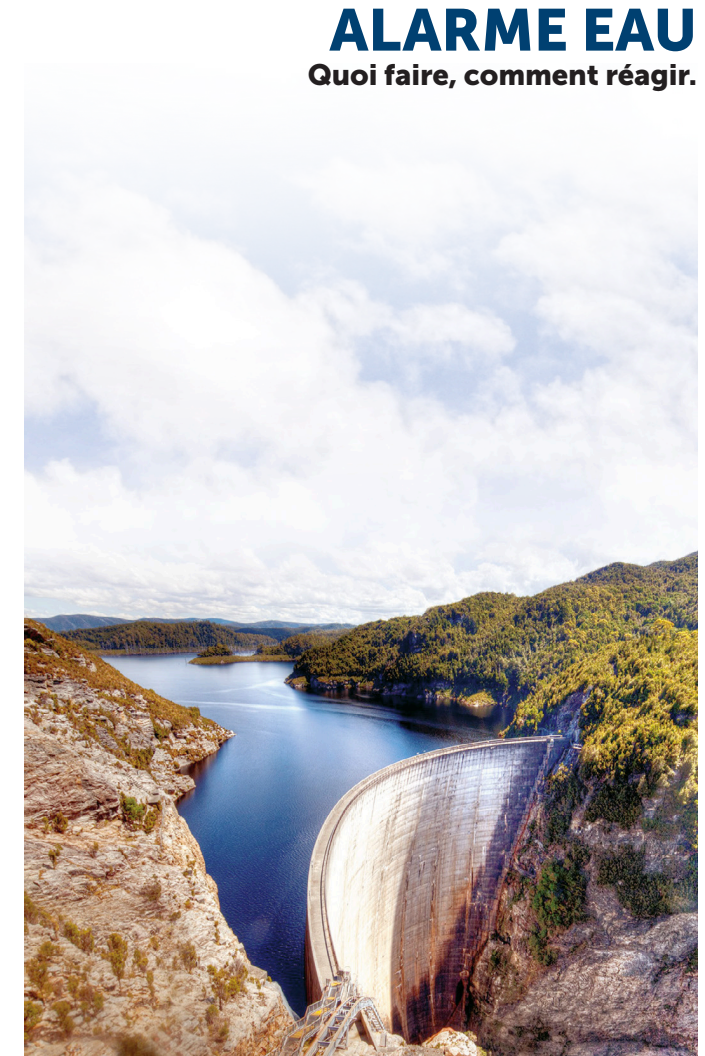


Légende : ■ Zone inondable → Sens d'évacuation ● Point de rassemblement


**PROTEZIONE CIVILE
3 VALLI**
**PROTEZIONE CIVILE
BELLINZONSE**
**PROTEZIONE CIVILE
LOCARNO E VALLEMAGGIA**



ALARME EAU

Quoi faire, comment réagir.

Exemple d'affiche présente dans les bâtiments ou pouvant être téléchargée du site internet www.ti.ch/allarmi

De plus amples informations sur l'alarme à la population sont disponibles sur le site suivant: www.ti.ch/allarmi

ALARME EAU

CE DONT IL S'AGIT

Les barrages sont des structures absolument fiables, dont l'intégrité est constamment surveillée et contrôlée selon les directives très strictes de l'Office fédéral de l'énergie.

Dans l'éventualité où un événement extrême causerait des problèmes sur un barrage, un plan d'action est prêt et prévoit, en plus de l'abaissement du niveau du bassin à travers le drain de fond, un système d'alarme pour aviser et si nécessaire évacuer la population se trouvant dans la zone inondable.

En règle générale, on fait d'abord sonner l'**Alarme Générale**, qui est suivie par un communiqué officiel émis sur les stations de radio nationales.

Si la situation requiert de quitter rapidement la zone au-dessous du barrage, on active l'**Alarme Eau**, dont la sirène prévient du danger imminent et ordonne de quitter immédiatement la zone inondable et de se rendre sur les points de rassemblement surélevés.

COMMENT SE COMPORTE

COMMENT SE COMPORTE ALARME GÉNÉRALE



Son modulé continu d'une durée de 1 minute répété une seconde fois dans les 5 minutes suivantes

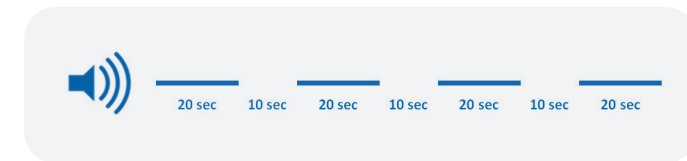


En cas de doutes sur la fiabilité du barrage, une **Alarme Générale** est lancée, suivie par un communiqué officiel émis sur les stations de radio nationales, avec les indications des autorités sur le comportement à adopter.

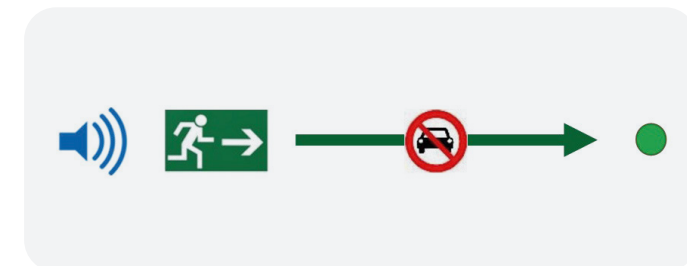
1. Écouter la radio
2. Suivre les instructions des autorités
3. Informer les voisins
4. Faire ses préparatifs pour une éventuelle évacuation

COMMENT SE COMPORTE

ALARME EAU



Douze sons graves continus en séquences de 20 secondes et à intervalles de 10 secondes, pour une durée totale de 6 minutes



En cas d'Alarme Eau, toutes les personnes se trouvant dans la zone inondable doivent **IMMÉDIATEMENT** se rendre au point de rassemblement surélevé, comme indiqué sur les affiches Alarme Eau présentes dans les bâtiments ou téléchargeables sur le site internet www.ti.ch/allarmi.

1. S'éloigner rapidement et se rendre au point de rassemblement
2. Ne pas utiliser les voitures
3. Au point de rassemblement, suivre les instructions des autorités